



PROVINCE SUD
NOUVELLE CALÉDONIE

PRESIDENCE

SECRETARIAT GENERAL

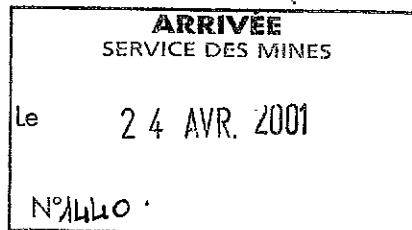
DIRECTION DES RESSOURCES
NATURELLES

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES

N° 505 -2001/PS

Du

11 AVR. 2001



AMPLIATIONS :

Com Del	2
PPS	1
SGPS	2
DRN	2
IIC	1
Commissaire enquêteur	1
DEPS	1
Sécurité civile	1
Direction du travail	1
Mairie de Nouméa	1
Intéressé	1
JONC	1

ARRETE

**portant ouverture d'une enquête publique, relative à l'exploitation
d'un atelier de réparations et d'entretien de véhicules à moteur**

□ □ □

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

- Vu la loi modifiée n° 99-209 organique du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- Vu la délibération n° 14 du 21 juin 1985 telle que modifiée par les délibérations n° 38-89/APS du 14 novembre 1989 et 05-92/APS du 19 mars 1992, relative aux installations classées pour la protection de l'environnement,
- Vu la demande déposée le 15 janvier et complétée les 25 février et 29 avril 1999 par Monsieur Bruno GUYADER,
- Vu l'avis émis le 25 mai 1999 par l'inspection des installations classées,

ARRETE :

Article 1^{er}

Est ouverte dans la commune de Nouméa une enquête publique concernant la demande déposée par Monsieur Bruno GUYADER pour la mise en service d'un atelier de réparations et d'entretien de véhicules à moteur, exploité sous l'enseigne Garage GUYADER, sis 1, rue Ampère - Ducos - commune de Nouméa.

Article 2

Les frais auxquels cette demande pourra donner lieu seront supportés par le demandeur.

Article 3

La durée de l'enquête est fixée à 15 (quinze) jours pour compter du 14 mai 2001.

Article 4

Monsieur Karl FÜLLER, agent au service de la recette - direction des services fiscaux de la Nouvelle-Calédonie, est nommé commissaire enquêteur.

Article 5

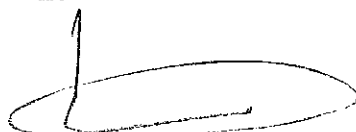
Pendant l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier, de 08 heures 00 à 11 heures 30 les jours ouvrables à l'exception du samedi, au bureau des installations classées - direction des ressources naturelles de la province Sud (téléphone : 24.32.55) - 19, avenue Foch - Nouméa, ainsi qu'à la direction des services fiscaux de la Nouvelle-Calédonie - service de la recette, 13, rue de la Somme - commune de Nouméa (téléphone : 25.75.00) où il pourra formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Article 6

Le présent arrêté sera transmis à Madame la commissaire déléguée de la République, notifié à l'intéressé et publié au *journal officiel de la Nouvelle-Calédonie*.

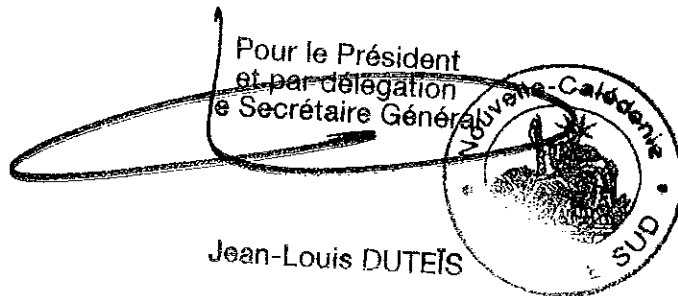
□ □ □

Pour ampliation
Le Secrétaire Général



Jean-Louis DUTEÏS

Pour le Président
et par délégation
le Secrétaire Général



The stamp is circular with the text "Nouvelle-Calédonie" at the top and "LE SUD" at the bottom. In the center, there is a stylized illustration of a landscape with a tree and a building.

Jean-Louis DUTEÏS




AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique d'une durée de 15 (quinze) jours est ouverte dans la commune de Nouméa, pour compter du 14 mai 2001, relative à la demande de Monsieur Bruno GUYADER d'exploiter un atelier de réparations et d'entretien de véhicules à moteur sous l'enseigne Garage GUYADER, sis 1, rue Ampère-Ducos – commune de Nouméa.

Monsieur Karl FÜLLER, agent au service de la recette - direction des services fiscaux de la Nouvelle-Calédonie, est nommé commissaire enquêteur.

Pendant l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier au bureau des installations classées - direction des ressources naturelles de la province Sud (téléphone : 24.32.55) - 19, avenue Foch - Nouméa, de 08 heures 00 à 11 heures 30, les jours ouvrables à l'exception du samedi, ainsi qu'à la direction des services fiscaux de la Nouvelle-Calédonie - service de la recette (téléphone : 25.75.00) 13, rue de la Somme - Nouméa, où il pourra formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Pour le Président de la Nouvelle-Calédonie
et par délégation
le Secrétaire Général



Jean-Louis DUTEIS